

PEPINIERES VITICOLES VALLEE LOT BEAUMONT

goulepdan

46700 Vire-sur-lot

Siret : 438 220 345 00013

APE : 0124Z

Convention collective : 7024 - Convention collective nationale PA /CUMA

BULLETIN DE SALAIRE

Du 07/07/2025 au 31/07/2025

N° 12_1754287423678_BS_BEAUMONT_07072025_1

Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur www.service-public.fr rubrique [cotisations salariales](#).**CLEMENT BEAUMONT**

NIR : 1 04 03 47 323 081 14

Emploi : Ouvrier Agricole

Date d'entrée : 07/07/2025

Palier : Palier 1

Coefficient hiérarchique : 100

Mr CLEMENT BEAUMONT
LES LACADES
46700 29 PLACE DU

Ce bulletin doit être conservé sans limitation de durée pour le salarié et durant 5 ans pour l'employeur.

Page 1/1

Salaire de base	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Heures normales 1	11,88	x	48,00	570,24
Nombre total d'heures			48,00	
	Base de calcul (€)		Taux (%)	Total (€)
Indemnité compensatrice de congés payés (ICCP)	570,24	x	10,00	57,02
Rémunération totale brute				627,26
Cotisations et contributions sociales obligatoires	Base de calcul (€)		Taux (%)	Montant à retenir
Retraite				
Sécurité Sociale Déplafonnée	627,26	x	0,40	2,51
Sécurité Sociale Plafonnée	627,26	x	6,90	43,28
Complémentaire T1	627,26			30,04
Formation	627,26	x	0,01	0,06
CSG non imposable à l'IR	616,28	x	6,80	41,91
CSG imposable à l'IR	616,28	x	2,40	14,79
CRDS imposable à l'IR	616,28	x	0,50	3,08
Total des cotisations et contributions obligatoires				135,67
Exonérations et allègements de cotisations				0,00
Montant net social				491,59
Remboursements et déductions diverses	Montant (€)		Nombre	Total (€)
Montant net à payer avant impôt sur le revenu : 491,59				

Montant net imposable : 509,46

Montant des heures supplémentaires, complémentaires et RTT exonérées : 0,00

Impôt sur le revenu pour Prélèvement à la source (PAS) : (Base de calcul de 509,46 €) × (Taux de 0,00%) = 0,00**Montant net à payer : 491,59****Cumul depuis le début du contrat :**

- du net imposable servant de base au calcul du prélèvement à la source : 509,46 €
- de l'impôt sur le revenu prélevé à la source : 0,00 €
- des heures complémentaires et/ou supplémentaires exonérées : 0,00 €

Date de paiement : .. / .. / ..